



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DGF

Question écrite n° 31349

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le calcul de la dotation nationale de péréquation. En effet, ce calcul tient compte de l'effort fiscal de la commune, par rapport à l'effort fiscal des communes de la même strate. Or, un maire qui baisserait les impôts de sa commune, verrait donc sa dotation être minorée. Elle souhaite donc connaître les mesures permettant de mieux calculer la dotation pour ne pas pénaliser les communes vertueuses.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31349

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8284

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)